

Sole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

20/09/2019

N° E19000090 /83

LE MAGISTRAT EN CHARGE DES ENQUETES PUBLIQUES

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 11/09/2019, la lettre par laquelle M. le Maire de la COMMUNE DE MONTFORT SUR ARGENS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- *Projet de plan local d'urbanisme sur la commune de Monfort-sur-Argens ; ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu la décision par laquelle le Président du Tribunal a désigné M. RIFFARD comme magistrat délégué aux enquêtes publiques ;

DECIDE

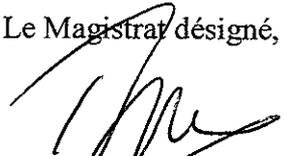
ARTICLE 1 :Monsieur Gérard BONADEI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la COMMUNE DE MONTFORT SUR ARGENS et à Monsieur Gérard BONADEI.

Fait à TOULON, le 20/09/2019.

Le Magistrat désigné,


Denis RIFFARD



Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

CB